



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 29 mars 2024

Lancement du programme AGIR pour favoriser l'intégration des réfugiés dans le département du Cher

L'intégration des réfugiés est un enjeu majeur pour la cohésion de notre société.

Le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR), déployé sur l'ensemble du territoire national, marque un engagement sans précédent de l'État pour accélérer l'autonomie de ce public.

Son objectif est de créer, pour chacun de ses bénéficiaires, un parcours d'intégration adapté et sans rupture sur une durée pouvant aller de quelques mois à deux ans, afin de favoriser l'accès au logement, à l'emploi, à la santé et aux offres de mobilité, l'apprentissage de la langue française et la création de lien social.

Dans le Cher, l'association Le Relais, en lien étroit avec la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, a été sélectionnée comme opérateur du programme AGIR pour une durée de 4 ans, afin d'accompagner environ 250 personnes réfugiées et volontaires.

La direction territoriale de l'OFII sera chargée d'étudier et de valider l'orientation de ces personnes réfugiées vers l'opérateur AGIR pour une prise en charge et un accompagnement spécifique réalisé par des binômes de professionnels. Les bénéficiaires devront avoir signé le contrat d'intégration républicaine qui prévoit une formation civique sur les principes et les valeurs de la République, et pour ceux qui en auraient besoin, une formation linguistique.

Une réunion de lancement de ce programme, sous l'autorité de la secrétaire générale de la préfecture, s'est tenue le 29 mars 2024 à la préfecture, afin d'en présenter le contenu et de mobiliser tous les acteurs concernés : France travail, Cap Emploi, missions locales, Conseil régional, bailleurs sociaux, Office français de l'immigration et de l'intégration, associations offrant des solutions de mobilité et d'apprentissage du français.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

02 48 67 18 18
pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX